

1. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES PAR L'ADMINISTRATEUR:

1.1 Les données personnelles sont traitées par:

La société commerciale ReproGenesis S.A., IVA: 24749877, Numéro de dossier : B 6389 enregistré auprès du tribunal régional de Brno, ayant son siège social à Hlinky 60/144, Pisárky, 603 00 Brno (ci-après dénommée "l'administrateur")

dans la mesure où elles ont été fournies par la personne concernée dans le cadre de la conclusion d'un contrat de soins sanitaires avec l'administrateur ou dans le cadre de la prestation de services sanitaires conformément à la loi n° 372/2011 Coll. sur les services sanitaires et les conditions de leur prestation (loi sur les services sanitaires), de ses règlements d'application et d'autres règlements régissant la prestation de services sanitaires. L'administrateur traite également les données personnelles qui ne lui ont pas été fournies par la personne concernée, mais qu'il obtient dans le cadre de la prestation de services sanitaires, par exemple les données obtenues suite à des examens spécifiques et des procédures médicales.

1.2 L'administrateur collecte, stocke et utilise les données personnelles conformément à la loi n° 110/2019 Coll. sur le traitement des données personnelles (ci-après dénommée la loi sur le traitement des données personnelles), ou au règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques en rapport avec le traitement des données personnelles, la libre circulation de ces données et l'abrogation de la directive 95/46/CE (ci-après dénommé le RGPD). Les finalités individuelles pour lesquelles l'administrateur traite les données personnelles sont définies ci-dessous. L'administrateur collecte ces données personnelles également par l'intermédiaire de son site web <http://www.reprogenesis.cz> (ci-après dénommé le „site web“).

1.3 L'administrateur des données personnelles déclare que toutes les données personnelles traitées par l'administrateur sont strictement confidentielles. L'administrateur les traite conformément à la législation nationale ainsi qu'à la législation de l'Union européenne applicables de la protection des données personnelles.

1.4 La présente politique est publiée par l'administrateur afin que la personne concernée soit correctement informée des données personnelles traitées par l'administrateur, dans quel but, pendant combien de temps, qui aura accès à ses données personnelles et quels sont ses droits.

1.5 La présente politique s'applique à toutes les données personnelles collectées par l'administrateur, que ce soit dans le but d'exécuter une relation contractuelle, une obligation légale, un intérêt légitime ou un consentement.

2. PRINCIPES DE LA GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

2.1 L'employeur, ses employés et d'autres personnes sont guidés par cette politique lorsqu'ils traitent des données personnelles :

- a) traiter les données personnelles conformément à la loi
- b) traiter les données personnelles de manière judicieuse, ne pas abuser du consentement au traitement des données personnelles
- c) traiter les données personnelles à des fins et dans la mesure spécifiées et veiller à ce qu'elles soient véridiques et précises

- d) traiter les données personnelles conformément au principe de légalité - sur la base des législations, dans le cadre de l'exécution du contrat, de l'exécution d'une obligation légale de l'administrateur, de la protection des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, de la protection des intérêts légitimes de l'employeur, de la protection de l'intérêt public, et du traitement des données personnelles sur la base du consentement,
- e) respecter les droits de la personne concernée, en particulier le droit de donner et de retirer son consentement au traitement, le droit à l'effacement, le droit de s'opposer à l'étendue du traitement, etc.
- f) assurer une protection particulière aux enfants lors du traitement de données personnelles
- g) fournir des informations sur le traitement des données personnelles, communiquer proprement
- h) agir en tenant compte de l'obligation de protéger les données personnelles contre toute utilisation abusive lors des conclusions de contrats et des actions juridiques

3. DONNÉES TRAITÉES

3.1 L'administrateur est autorisé à traiter les données personnelles suivantes.

4. OBJECTIF DU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES :

- a) fournir des services sanitaires et le respect des obligations légales en résultant pour l'administrateur;
- b) la finalité résultant de la négociation de la relation contractuelle considérée dans le but de conclure un contrat de soins sanitaires et autres ;
- c) la finalité résultant de l'exécution d'un contrat de soins sanitaires entre le patient et l'administrateur ; c'est-à-dire la relation entre la personne concernée et l'administrateur résultant d'une commande, d'un enregistrement ou d'un contrat ;
- d) la tenu du dossier médical;
- e) la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- f) la protection des biens de la compagnie et la protection de la vie, de la santé, des biens et des données personnelles des patients, des employés et des autres personnes se déplaçant dans les locaux de l'administrateur et la prévention des actes et phénomènes indésirables via les systèmes de caméras ;
- g) l'évaluation de la qualité des services de santé et la distribution des questionnaires de satisfaction (intérêt légitime de l'administrateur) ;
- h) des finalités comptables et fiscales, c'est-à-dire des documents comptables au sens de la législation comptable et fiscale ; le fournissage aux conseillers juridiques, économiques et fiscaux et les auditeurs dans la mesure nécessaire pour qu'ils puissent fournir des services de conseil à l'administrateur ;
- i) la "publicité par affichage", c'est-à-dire l'affichage de publicités sur le site web en fonction des préférences des clients, déterminées statistiquement ;
- j) l'intérêt légitime de l'administrateur, par exemple pour la défense en cas de litige ; la période de traitement des données personnelles dans ce cas est de 4 ans à compter de

l'expiration de la période de garantie des produits et est prolongée de la période pendant laquelle le litige est en cours. Nous voulons améliorer continuellement nos services et fournir des services nouveaux et meilleurs ; nous voulons éviter l'obstruction de telles activités ; par conséquent, les activités qui contribuent à cet objectif relèvent de notre intérêt légitime. Le traitement à des fins de prévention de la fraude (par exemple l'évaluation du risque de conclure un contrat), le marketing direct (par exemple l'offre de services pertinents aux clients existants), la transmission de données personnelles au sein du groupe de compagnies à des fins administratives internes, la notification des criminalités et la transmission de données personnelles à l'autorité compétente, la garantie de la sécurité du réseau et d'informations sont également des intérêts légitimes. Cette liste n'est qu'indicative ;

- k) l'exécution d'autres obligations légales, c'est-à-dire fournir des informations aux autorités chargées de l'application de procédures pénales, fournir des informations à d'autres autorités publiques et autres.

5. SOURCES DE DONNÉES PERSONNELLES

5.1 L'administrateur traite les données personnelles obtenues :

- a) dans le cadre de la prestation de services de santé au sens de la loi n° 372/2011 Coll. sur les services de santé et les conditions de leur prestation, et de la loi n° 373/2011 Coll. sur les services de santé spécifiques ;
- b) directement auprès des personnes concernées dans le cadre du traitement des réclamations.

6. CATÉGORIE DE DONNÉES PERSONNELLES ET CATÉGORIE DE PERSONNES CONCERNÉES

6.1 Les catégories suivantes de données personnelles de la personne concernée font l'objet du traitement :

- a) nom et prénom
- b) adresse de contact
- c) numéro de téléphone
- d) adresse électronique
- e) type et numéro d'un document d'identité
- f) numéro de naissance ou son équivalent
- g) connexion bancaire
- h) d'autres données nécessaires à l'exécution du contrat de soins sanitaires, en particulier des données sur l'état de santé de la personne concernée
- i) numéro d'assurance maladie
- j) numéro de naissance
- k) photographie de la personne concernée
- l) images de vidéosurveillance des locaux

6.2 Les personnes concernées dont les données sont traitées par l'administrateur et auxquelles ces informations sont adressées sont :

- a) patient

- b) personne intéressée à un contrat de santé
- c) personne intéressée à la prestation de services de santé

7. TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 7.1 Les données personnelles sont traitées principalement dans la domaine des dossiers médicaux dans le plein respect de la législation applicable, en particulier dans les dossiers médicaux. Leur sécurité et leur protection sont assurées conformément au présent règlement et au règlement général.
- 7.2 Le traitement est effectué manuellement sous forme papier et électronique ou automatisée par des technologies informatiques, dans le respect de tous les principes de sécurité applicables à la gestion et au traitement des données personnelles. À cette fin, des mesures techniques et organisationnelles appropriées ont été prises par l'administrateur, notamment pour faire en sorte que les données personnelles ne puissent faire l'objet d'un accès non autorisé ou accidentel, d'une altération, d'une destruction ou d'une perte, d'une transmission non autorisée, d'un traitement non autorisé et d'une autre utilisation abusive de ces données personnelles. Toutes les entités auxquelles les données personnelles peuvent être mises à disposition respectent le droit des personnes concernées à la protection de la vie privée et se conforment aux lois applicables régissant la protection des données personnelles.

8. PÉRIODE DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

- 8.1 L'administrateur traite les données personnelles pour une période nécessaire à la réalisation de l'objectif précis et conformément aux délais spécifiés dans les réglementations légales pertinentes généralement contraignantes de la République tchèque pour la réduction et l'archivage des documents, ou aussi longtemps que nécessaire pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits légaux, et conformément aux exigences légales au sens du décret n° 98/2012 Coll. sur la documentation médicale déterminant la durée nécessaire pour conserver les dossiers médicaux du patient.

9. CATÉGORIES DES PERSONNES TRAITANTS LES DONNÉES PERSONNELLES

- 9.1 Les responsables du traitement et les destinataires des données personnelles des personnes concernées sont notamment :
 - a) les autres prestataires de services de santé dans le secteur des soins de santé connexes et les prestataires de services de santé sélectionnés, notamment les laboratoires
 - b) les compagnies gérant les systèmes de tenue des dossiers médicaux électroniques, les fournisseurs de services de stockage ou d'archivage de données et autres
 - c) les personnes fournissant des conseils juridiques
 - d) les autorités publiques dans l'exercice de leurs fonctions statutaires en vertu des législations applicables
 - e) les compagnies d'assurance maladie
 - f) les autres responsables traitant les données personnelles de la personne concernée pour l'administrateur sur la base d'un contrat de traitement de données personnelles conclu avec l'administrateur dans la mesure nécessaire à la finalité du traitement

10. DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES SUR BASE DU CONSENTEMENT

- 10.1 Le traitement de données personnelles au-delà du champ d'application de la loi (la loi implique aussi l'intérêt légitime, l'exécution d'une obligation légale, l'exécution d'un contrat, l'intérêt public) nécessite le consentement de la personne dont les données personnelles sont traitées. Le consentement doit être éclairé, informé et spécifique, exécuté de préférence par écrit. Le consentement n'est obtenu que pour des données spécifiques (par exemple, spécifiées par type), pour une période de temps définie et pour une finalité spécifique.
- 10.2 Lorsque l'administrateur a obtenu le consentement de la personne concernée pour traiter les données personnelles, c'est notamment pour l'une des finalités spécifiées pour chacun de tels consentements.

11. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

- 11.1 En tant que personne concernée, vous disposez des droits listés en vertu de la loi, que vous pouvez exercer à tout moment. Ces droits sont les suivants
- a) le droit à l'accès aux données personnelles, en vertu duquel vous avez le droit d'obtenir de l'administrateur des informations sur le traitement de vos données personnelles. L'administrateur est tenu de vous fournir ces informations dans les meilleurs délais. Le contenu de l'information est déterminé par l'article 15 du RGPD. L'administrateur a le droit de facturer une redevance raisonnable pour la fourniture de l'information, ne dépassant pas les coûts nécessaires pour fournir l'information ;
 - b) le droit à la rectification ou à l'effacement des données personnelles ou à la limitation du traitement, en vertu duquel vous avez le droit de faire rectifier les données personnelles inexactes ou incorrectes. Si vos données personnelles ne sont plus nécessaires à des fins pour lesquelles elles ont été collectées ou si elles sont traitées illégalement, vous avez le droit de demander leur effacement. Si vous ne souhaitez pas demander l'effacement des données personnelles, mais seulement limiter temporairement leur traitement, vous pouvez demander la limitation du traitement ;
 - c) le droit de demander une explication si vous soupçonnez que le traitement des données personnelles par l'administrateur soit contraire à la loi ;
 - d) le droit de contacter le Bureau pour la protection des données personnelles, situé à Pplk. Sochora 727/27, 170 00 Prague 7 - Holešovice, en cas de doute concernant le respect des obligations liées au traitement des données personnelles ; y compris le droit de déposer une plainte auprès de ce bureau ;
 - e) le droit à la portabilité des données, c'est-à-dire le droit d'obtenir les données personnelles vous concernant que vous avez fournies à l'administrateur dans un format structuré, couramment utilisé et lisible électroniquement, voir l'article 20 du RGPD pour plus de détails ;
 - f) le droit de s'opposer au traitement des données personnelles qui sont traitées afin d'exécuter une mission d'intérêt public, de l'autorité publique ou pour la protection des intérêts légitimes de l'administrateur. L'administrateur met fin au traitement dans les meilleurs délais, à moins qu'il ne démontre qu'il existe un intérêt ou une raison légitime pour le traitement qui l'emporte sur vos intérêts, droits ou libertés ;
 - g) le droit de retirer votre consentement au traitement des données personnelles à tout moment si vous avez donné votre consentement à l'administrateur pour le traitement de vos données personnelles ;

h) le droit à la portabilité de ces données vers un autre administrateur.

12. TRANSFERT VERS DES PAYS TIERS

12.1 Les données personnelles peuvent être transmises vers des pays tiers et hors de l'UE:

À Brno, le 14.3.2024

ReproGenesis S.A.